

ANNE-SOPHIE CHAVENT-LECLÈRE : L'IEJ CHEVILLÉ AU CORPS



© MICHEL GODOT

SES AMBITIONS ?

Développer son cabinet aux côtés de Sylvain Cormier avec qui elle partage les locaux et faire davantage rayonner l'IEJ. Autant de missions qui ne l'empêchent pas de dégager du temps pour s'occuper de sa famille et de ses trois jeunes enfants, qu'elle accompagne à la mer ou au ski. « Je suis très heureuse de la complémentarité de mes activités », conclut-elle, en pensant à son dernier voyage professionnel à Madagascar et à son prochain, peut-être dans l'ouest américain.

Avec des parents exerçant dans le paramédical, rien ne prédestinait Anne-Sophie Chavent-Leclère à devenir avocate. Aujourd'hui âgée de quarante ans, cette Lyonnaise, désormais directrice de l'IEJ, garde de bons souvenirs de ses études au lycée du Parc en section littéraire.

Après le lycée, Anne-Sophie Chavent-Leclère opte pour le droit. Lyon 3 lui ouvre les portes du juridique. C'est une révélation, un véritable coup de foudre pour cette matière que certains trouvent rébarbative.

Elle sort major de sa promo en droit pénal (DEA) et obtient de facto un « contrat doctoral ». Cette allocation lui permet de préparer et de passer sa thèse (sujet : « La propriété en droit pénal »), tout en suivant parallèlement un cursus à l'IEJ (Institut d'études judiciaires) et en enseignant à Lyon 3.

Se définissant comme sérieuse et assidue, voire bachoteuse, elle tisse

alors de nombreux liens avec ceux qui sont aujourd'hui ses confrères ou qu'elle croise professionnellement. Passionnée par le droit pénal, mais aussi public, elle est nommée maître de conférences en 2005. Devenant enseignant-chercheur, elle effectue en même temps son stage d'avocat chez M^e Alain Jakubowicz, chez qui elle reconnaît de rares qualités professionnelles.

« LE CONTACT AVEC UN AVOCAT EST LE DÉBUT D'UNE FORME DE RECONSTRUCTION »

Infatigable et très organisée, Anne-Sophie Chavent-Leclère continue à étudier. Elle enseigne, écrit et donne des conférences, s'inscrivant au fil du temps dans le pénal et les affaires. Débute ensuite une belle période de trois années chez Me Saint-Pierre, au terme de laquelle elle s'inscrit dans l'avocature et ouvre son propre bureau à Lyon. Concernant son activité, elle note que le pénal comprend des moments difficiles, des gardes à

vue contraignantes, des instructions prenantes, mais aussi des assises poignantes. Autant de données qui peuvent engendrer des fatigues extrêmes et qui nécessitent ténacité, persévérance et pugnacité.

La jeune avocate sait que son rôle n'est pas de juger ses clients, mais de les accompagner et de les conseiller, en leur expliquant la gravité de leurs actes. « Le contact avec un avocat est très souvent pour un prévenu le début d'une forme de reconstruction », insiste-t-elle. Loin de faire du misérabilisme, elle sait que la compassion est nécessaire. Et d'ajouter à l'adresse des délinquants : « Vous n'êtes pas seuls, l'avocat est là pour vous aider ».

L'étiquette d'avocat social est-elle bonne ? A chacun sa définition, mais pour l'avocate lyonnaise, il ne faut jamais oublier qu'il faut faire confiance aux gens.

Impliquée très tôt dans l'IEJ, Anne-Sophie fait naturellement la rencontre de son directeur en 2002, Franck Marmoz (doyen de la Faculté de droit de Lyon 3), et devient, à sa

demande, son adjointe en 2008. Aujourd'hui, elle est la directrice de cet institut qui compte quelque mille étudiants et qui affiche d'excellents résultats : douze admissions à la magistrature, le titre de meilleur IEJ de France ou encore la victoire au concours Habeas corpus. Ces résultats valent même à la directrice d'intégrer la CA de l'Ecole nationale de la magistrature : « Je suis très fière de cette nomination qui illustre la réussite de nos étudiants ».

« INNOCENCE PROJECT »

Autre fer à feu, Mes Sylvain Cormier et Chavent-Leclère ont créé, en janvier dernier, la déclinaison française d'« Innocence Project ». Un projet réunissant les attentes d'étudiants en droit pénal épris de justice et les espoirs des personnes condamnées à tort par la justice ayant épuisé tous les recours traditionnels. Un challenge très motivant pour une quinzaine d'étudiants de Lyon 3 (IEJ).

■ Michel Godot